Petite enfance

DÉPARTEMENT... présent !

# Guide

# de la Protection Maternelle et Infantile

**Avant la naissance | Après la naissance**

Tous les services du Conseil général de l'Oise
**pour vous aider à bien accueillir votre bébé**

oise
LE DÉPARTEMENT

L'avenir de notre Département dépend principalement de la place que nous accordons aux parents et à leurs enfants. C'est pourquoi l'aide aux familles constitue une priorité pour le Conseil général.

Afin de veiller à leur épanouissement, le service de prévention, promotion de la santé et de la Protection Maternelle et Infantile intervient sur l'ensemble du Département au sein des Maisons Départementales de la Solidarité (MDS). Près de 24 000 examens médicaux d'enfants âgés de moins de 6 ans sont réalisés chaque année. Ce service se charge également de l'agrément, du contrôle et du suivi des assistants maternels, des assistants familiaux et des structures d'accueil de la petite enfance. Il participe enfin aux actions d'éveil autour de la parentalité, aux actions de prise en charge des mineurs maltraités et de prévention des mauvais traitements.

Pour prolonger son action en faveur de la protection des enfants, le Conseil général propose un siège-auto bébé à toutes les familles résidentes du département qui accueillent leur premier enfant.

Grâce à un personnel mobilisé et compétent, notre Département améliore les conditions de vie de vos enfants au quotidien et s'attache à répondre aux questions auxquelles tout parent est un jour confronté.

Yves Rome

**Yves Rome,**
Sénateur
Président du Conseil général de l'Oise

### UN SIÈGE-AUTO BÉBÉ POUR PROTÉGER VOTRE ENFANT

Le Conseil général de l'Oise remet aux familles attendant leur premier enfant un siège-auto bébé du groupe 0+* (adapté aux enfants de la naissance à 13 kg). Le siège auto-bébé "dos à la route" est parfaitement adapté au transport du nourrisson dès sa sortie de la maternité à la condition de désactiver l'airbag passager.

Pour bénéficier d'un siège-auto bébé, vous devez résider dans l'Oise et vous présenter avec le carnet de maternité ou le carnet de santé de l'enfant qui vient de naître, un justificatif de domicile datant de moins de trois mois et une pièce d'identité.

Vous pourrez retirer votre siège auto-bébé dès le 7e mois de grossesse et jusqu'à 3 mois après l'accouchement ou lors de l'adoption d'un enfant en bas âge dans la Maison Départementale de la Solidarité la plus proche de chez vous.

* homologué aux normes européennes

# AVANT
## la naissance

**Tout au long de l'année, la Protection Maternelle et Infantile (PMI) met en place de nombreux services et actions pour accompagner les parents avant la naissance :**

- des consultations de suivi de grossesse et l'entretien prénatal précoce ;
- des séances de préparation à la naissance ;
- des conseils en puériculture ;
- des informations sur les modes d'accueil ;
- des visites à domicile en fonction des besoins de la femme enceinte ;
- des actions partenariales avec les maternités.

### L'ENTRETIEN PRÉNATAL PRÉCOCE

L'entretien prénatal précoce est conseillé systématiquement à chaque femme enceinte. Il doit se dérouler de préférence durant le 1er trimestre. Dans certaines situations, il peut aussi avoir lieu plus tardivement. Il est réalisé au sein des Maison Départementales de la Solidarité (MDS) par la sage-femme.

C'est l'occasion pour la femme enceinte ou le couple d'échanger avec un professionnel sur :

- le suivi de la grossesse ;
- les difficultés somatiques, psychologiques et sociales qui peuvent exister, en portant attention aux parents en devenir et à leur environnement de vie ;
- les facteurs et les comportements à risque, les conseils d'hygiène de vie ;
- les ressources de proximité et l'offre de soins locale ;
- les séances de préparation à la naissance ;
- le réseau de professionnels qui peut être sollicité autour de la grossesse et du projet de devenir parent.

### QUELS SONT LES PROFESSIONNELS RENCONTRÉS À LA PMI ?

- Médecins
- Sages-femmes
- Puéricultrices
- Infirmières
- Conseillères conjugales et familiales
- Éducatrices de jeunes enfants
- Auxiliaires de puériculture

# APRÈS
*la naissance*

**Dans les Maisons Départementales de la Solidarité (MDS), le service de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) offre de nombreux services aux familles :**

- une consultation par une sage-femme pour la mère dans le mois qui suit l'accouchement ;
- des consultations médicales autour de la contraception ;
- des conseils en puériculture (alimentation, sommeil, pesées, hygiène, etc.) ;
- des consultations médicales pour l'enfant jusqu'à l'âge de 6 ans ;
- des activités d'éveil ;
- un accueil parents et enfants ;
- un soutien éducatif ;
- des informations sur les modes d'accueils ;
- un bilan de santé et un dépistage en école maternelle ;
- la prévention et la protection de l'enfance en danger.

## VEILLER À LA SANTÉ DE L'ENFANT

L'une des priorités de la Protection Maternelle et Infantile est de veiller sur la santé des enfants. Des consultations et des actions de préventions médico-sociales en faveur des enfants de moins de 6 ans sont organisées tout au long de l'année.



## LES CONSULTATIONS INFANTILES

Le service de Protection Maternelle et Infantile organise annuellement près de 2 500 séances de consultations pour les enfants de moins de 6 ans dans les Maisons Départementales de la Solidarité.
Sur certains territoires où les populations ont peu de moyens pour se déplacer, sont proposées des consultations mobiles. Un camion de consultation se déplace au plus près des familles et l'ensemble de l'examen a lieu sur la commune de résidence permettant ainsi l'accès de tous aux actes préventifs.

**Pour plus d'informations, rendez-vous sur oise.fr rubrique « solidarité ».**

## LES DÉPISTAGES EN ÉCOLE MATERNELLE

Il s'agit d'un examen effectué auprès des enfants de 4 à 5 ans scolarisés en moyenne section d'école maternelle. Cet examen a pour but de dépister les troubles de la vue, de l'audition, du langage et de la croissance en vue d'une orientation vers un spécialiste si nécessaire.

## LES CENTRES DE PLANIFICATION ET D'ÉDUCATION FAMILIALE (CPEF)

Pour accompagner les jeunes et les couples dans leur désir de grossesse ou leur choix de contraception, les centres de planifications du Département proposent différents services :

- des informations sur la sexualité et le désir de grossesse ;
- des consultations de contraception ;
- un conseil conjugal (individuel ou en couple) ;
- une prévention des infections sexuellement transmissibles (IST) ;
- une contraception d'urgence ;
- des entretiens avant ou après une interruption volontaire de grossesse (IVG).

# + D'INFOS ?

## Contactez la Maison Départementale de la Solidarité (MDS) la plus proche de votre domicile.

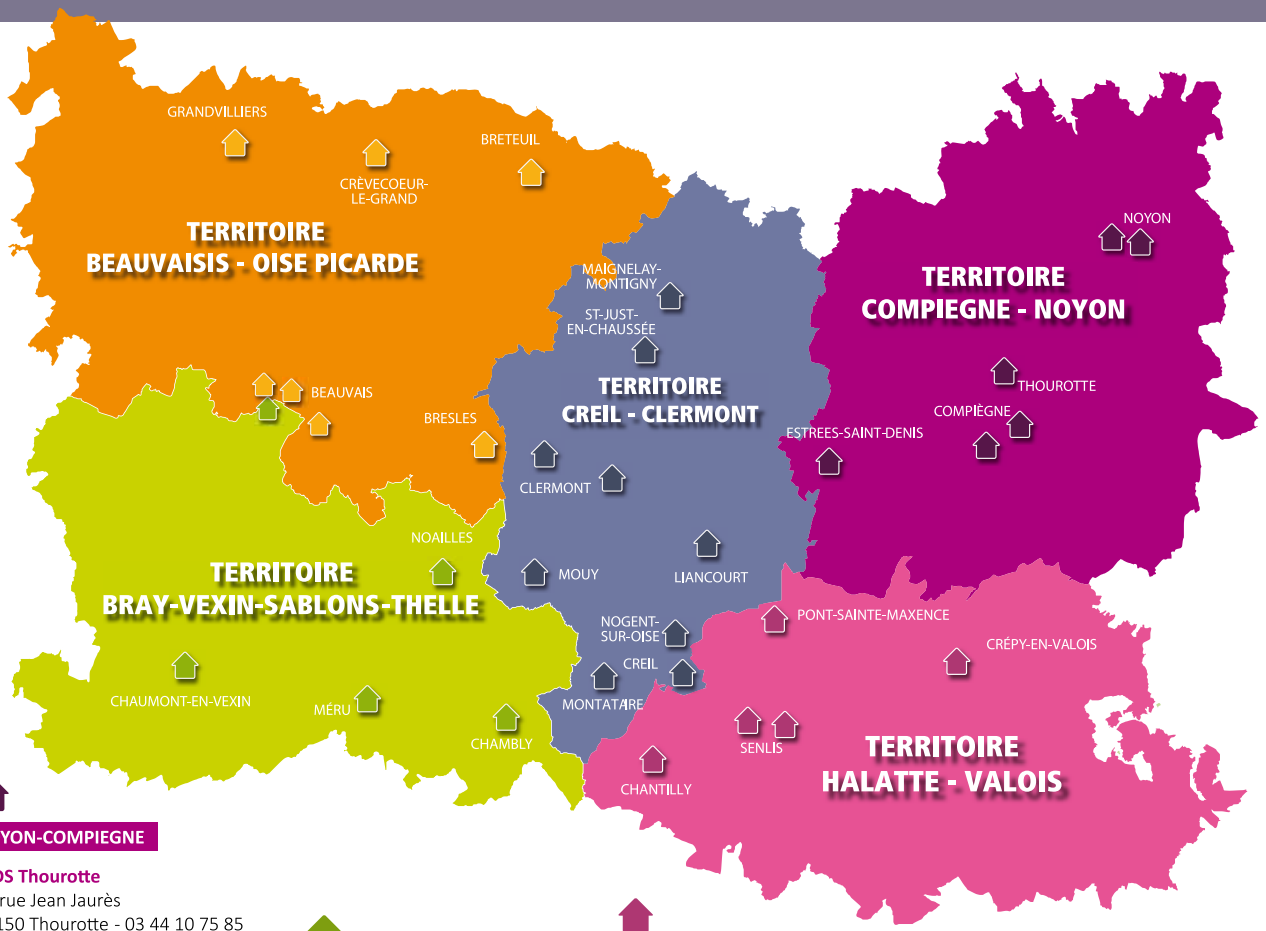


### CREIL-CLERMONT

**MDS Creil**
22 boulevard Pierre Mendès France
60100 Creil - 03 44 10 76 00

**MDS Liancourt**
166 rue Elise Lhôtelier
60140 Liancourt - 03 44 10 78 70

**MDS Montataire**
Centre Marcel Cachin
31 rue de la République
60160 Montataire - 03 44 10 40 70

**MDS Nogent-sur-Oise**
3 rue Jean de la Fontaine
60180 Nogent-sur-Oise - 03 44 10 80 50

**MDS Clermont**
27 avenue Gambetta
60600 Clermont - 03 44 10 78 30

**Antenne MDS Clermont**
3 rue Gérard Philipe
60600 Clermont - 03 44 10 43 80

**MDS Mouy**
1 passage des Écoles
60250 Mouy - 03 44 10 83 25

**MDS St-Just-en-Chaussée**
23 rue de Picardie
60130 Saint-Just-en-Chaussée
03 44 10 77 40

**Antenne MDS St-Just-en-Chaussée**
1 rue Antoine Marminia
60420 Maignelay-Montigny
03 44 10 72 39

### BEAUVAISIS-OISE PICARDE

**MDS Brûlet**
28 rue Brûlet
60000 Beauvais - 03 44 10 81 00

**Antenne MDS Brûlet**
(consultation PMI uniquement)
69 avenue Victor Hugo
60000 Beauvais - 03 44 10 77 27

**Antenne MDS Brûlet**
20 Bis rue de la Libération
60510 Bresles - 03 44 10 74 79

**MDS St-Jean**
10 rue des métiers
60000 Beauvais - 03 44 10 75 50

**MDS Argentine**
18 avenue Flandres Dunkerque
60000 Beauvais - 03 44 10 77 00

**MDS Breteuil**
58 rue Basse Saint Cyr
60120 Breteuil - 03 44 10 75 00

**Antenne MDS Breteuil**
24 avenue du Château
60360 Crèvecoeur-Le-Grand
03 44 10 75 00

**MDS Grandvilliers**
16 rue d'Amiens
60210 Grandvilliers
03 44 10 80 00

### NOYON-COMPIEGNE

**MDS Thourotte**
22 rue Jean Jaurès
60150 Thourotte - 03 44 10 75 85

**MDS Compiègne**
8 bis rue Clément Bayard
60200 Compiègne - 03 44 10 43 30

**Centre de consultation de la Croix Blanche**
1 place de la Croix Blanche
60200 Compiègne - 03 44 10 40 40

**Antenne MDS Compiègne**
15 rue Guynemer
60190 Estrées-St-Denis
03 44 10 45 25

**MDS Noyon**
97 boulevard Schumann
60400 Noyon - 03 44 10 42 80

**Antenne MDS Noyon**
7 avenue de la Gare
60400 Noyon
03 44 10 71 80

### BRAY-VEXIN-SABLONS-THELLE

**MDS Méru**
7 rue François Truffaut
60 110 Méru - 03 44 10 74 30

**MDS Noailles**
82 rue de Paris
60430 Noailles - 03 44 10 79 80

**MDS Chambly**
158 rue Raymond Joly
60230 Chambly - 03 44 10 72 70

**MDS Chaumont-en-Vexin**
23 rue de la République
60240 Chaumont-en-Vexin
03 44 10 83 85

**MDS Boislisle**
69 avenue Victor Hugo
60000 Beauvais - 03 44 10 75 30

### VALOIS-HALATTE

**MDS Pont-Ste-Maxence**
2 rue Claude Chappe
60700 Pont-Ste-Maxence
03 44 10 44 05

**MDS Chantilly**
Centre Commercial-Cité Lefébure
60500 Chantilly - 03 44 10 74 80

**MDS Crépy-en-Valois**
14 avenue Sadi Carnot
60800 Crépy-en-Valois
03 44 10 44 30

**MDS Senlis**
16 rue Bellon
60300 Senlis - 03 44 10 78 90

**Antenne MDS Senlis**
5 avenue du Général de Gaulle
60300 Senlis - 03 44 10 79 20

Petite enfance

DÉPARTEMENT… présent !

## Qui contacter ?

Conseil général de l'Oise
Pôle solidarité
1 rue Cambry
CS 80941
60024 Beauvais Cedex
03 44 06 60 60

**oise.fr**

conception : www.grandnord.fr - 6050 - photos : © MNStudio - Fotolia.com

oise LE DÉPARTEMENT